

Régions > Canton de Neuchâtel

25.04.2014, 00:01 - Canton de Neuchâtel

Actualisé le 25.04.14, 01:52

Les voyages d'étude restent un devoir pédagogique



La réponse est unanime: ce serait une erreur d'interdire les voyages d'étude après le drame qui a vu un lycéen vaudois mourir poignardé à Rome le mois dernier. Pour Patrick Hermann, directeur du lycée Blaise-Cendrars, à La Chaux-de-Fonds, les voyages d'étude sont même un devoir pédagogique. "C'est fondamental d'apprendre à poser son regard sur une culture différente. Les élèves qui ne connaissent que les stations balnéaires doivent pouvoir voir quelque chose d'autre."

Patrick Hermann admet toutefois que le drame survenu à Rome est révélateur d'un phénomène qui se multiplie. "Il y a aujourd'hui une violence sous-jacente que je n'ai jamais connue enfant. A cela s'ajoute l'énorme responsabilité que l'on donne aux enseignants. A force de chercher un coupable dans chaque accident, les professeurs ne veulent plus prendre de risque."

Cette prise de risque, Hugues Scheurer, professeur d'histoire au lycée Denis-de-Rougemont à Neuchâtel, la connaît bien. Elle fait partie de son métier, mais aussi du quotidien. " Ces drames peuvent survenir à n'importe quel moment: en classe, lors des voyages d'étude, pendant les heures blanches. Ce sont des cas minoritaires. Je pense qu'il est important de ne pas réagir trop durement ".

Pour Hugues Scheurer, mettre des barrières et assurer une sécurité outrancière serait la meilleure manière de pousser à la désobéissance. " Les jeunes ont une capacité de discernement. C'est une réalité juridique. Il serait irresponsable de ne pas leur donner de responsabilité . Lors des voyages d'étude, nous leur faisons confiance, nous communiquons des heures de rentrée et des conditions de sortie, mais ça s'arrête là. Les élèves doivent pouvoir se prendre en charge. Il serait nocif de les assister jour et nuit" .

Mary-Claude Faessler, directrice adjointe du lycée Denis-de-Rougemont, abonde dans ce sens . "Il ne faut pas rêver. Nous n'avons pas la capacité d'être derrière les élèves 24 heures sur 24. Même les parents ne le peuvent pas."

Pour garantir la sécurité des jeunes, tous les établissements scolaires suivent les mêmes directives. Une charte rappelant les conditions à respecter doit être signée par les élèves et les parents. Deux enseignants accompagnent la classe lors des voyages. En général, il s'agit du maître de classe, qui peut faire valoir un suivi des élèves, ainsi que d'un accompagnant. Il existe aussi des mesures préventives. "Si nous avons des doutes sur le comportement d'un élève, nous pouvons l'exclure du voyage" , souligne Hugues Scheurer. "Mais ces cas sont très rares."

Si le drame survenu à Rome a eu un écho dans toutes les écoles, il faut rester prudent estime Matthieu Frochoux, secrétaire général du Centre professionnel du littoral neuchâtelois (CPLN). " On attend de savoir comment cela s'est déroulé. Si la sécurité des élèves est pointée du doigt lors du verdict, nous prendrons les mesures nécessaires. Mais il n'est pas question de supprimer ce genre d'excursions." CPA